CONVENTION entre la commune de Sfax et la société civile de Sfax

Sujet : Règles d'application pour la mise en œuvre du budget participatif en 2015 dans la commune de Sfax

Considérant la décision du conseil municipal de la commune de Sfax, relative à la réunion du 25 Février 2015 consistant à mettre en œuvre le budget participatif en 2015 pour le compte du budget communal de 2016,

Considérant la réunion entre les autorités locales et les organisations de la société civile présentes à la réunion du 15 Mars 2015 à la salle des fêtes de la commune de Sfax.

Considérant que la commune de Sfax et la société civile de Sfax ont acté leur volonté de mettre en œuvre activement le budget participatif suite à la réunion de concertation avec la société civile de Sfax le 15 Mars 2015.

les règles d'application ci-dessous réglant la mise en œuvre du budget participatif en 2015 à Sfax ont été conclues

ENTRE

D'une part, la municipalité de Sfax, ici représentées par le président de la délégation spéciale de la commune de Sfax,

ET

D'autre part, la société civile de Sfax, ici représentée en annexe. (la liste des signataires restera ouverte jusqu'à la date du 16 avril 2015)

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1. Principes du budget participatif

Les principes du Budget Participatif sont les suivants : Équité, redevabilité, transparence, durabilité, efficacité, engagement civique, solidarité, processus non-partisan.

Article 2. For acitoyens

- 2.1 Rôles des autorités

- ·Assurer une sensibilisation des citoyens
- •Assurer une communication efficace
- •Organiser la logistique des fora citoyens
- •Présenter les finances communales, le budget participatif et le budget citoyen
- •Présenter la définition de la rubrique ouverte à la participation citoyenne et l'état des lieux
- •Mettre à disposition, dans la mesure du possible, des locaux dans chaque quartier à la demande des associations pour des séances d'information et de vulgarisation du budget participatif

Assurer une animation artistique durant l'ouverture des fora citoyens pour faire patienter les citoyens avant le démarrage des travaux

Les autorités doivent démarrer les travaux des foras citoyens 30 minutes au plus tard après l'heure prévue

Les autorités doivent afficher le programme des foras citoyens à l'entrée de chaque lieu prévu pour abriter un forum citoyen

- 2.2 Rôles des associations

- •Sensibiliser les citoyens par rapport au budget participatif
- •Relais d'information
- •Faciliter le travail des autorités
- •Participer en tant que citoyen pendant les fora citoyens et le forum des délégués

- 2.3 Rôles des citoyens

- Participer aux fora citoyens
- •Ecouter les autorités
- •Tous les présents ont le droit de proposer des projets (sans restriction d'âge)
- •Voter les idées des projets pour la dépense du montant BP (à partir de l'âge de 13 ans)
- •Elire les délégués de leurs quartiers (à partir de l'âge de 13 ans)

- 2.4 Rôles des facilitateurs locaux

- •Participer à la formation des facilitateurs locaux en BP du 18-19 avril 2015.
- •Se préparer pour les séances dans les quartiers avec la documentation fournie par les experts de L'Action Associative et/ou l'agence Local & Global.
- •Animer les réunions des fora citoyens et faciliter le consensus
- •Contrôler le respect des étapes prévues pendant le processus du BP
- •Faciliter la présentation des autorités et l'organisation et la logistique des réunions des fora citoyens

2.5 Rôles des experts de L'Action Associative et/ou l'agence Local & Global.

- •Animer les séances et faciliter le consensus durant le 1^{er} forum citoyen
- Superviser les étapes prévues pendant le processus du BP

•Appuyer techniquement les autorités pour le BP

•Fournir les supports de communication proposés à la commune (Affiches, Flyers, Banderoles, Stands mobile, Spots radio, le service de voiture haut-parleur, campagne réseaux sociaux, communiqués de presse).

- 2.6 Principe de désignation des délégués des zones d'habitation Par élection

- 2.7 Critères de sélection des candidats et le nombre des délégués des zones d'habitation

Critère de candidature

•Appel aux candidatures, dans la salle durant le forum, dans les trois catégories: homme, femme et jeune (18-35 ans)

•Non-appartenance du candidat à un bureau politique exécutif local, régional, national ... etc,

** Critère d'élection

•Un élu par catégorie, sauf et seulement pour les catégories ne comprenant pas de candidats.

•Total des élus = 3 délégués par zone d'habitation

•Nombre de délégués: 30 délégués de quartiers au total pour toute la commune de Sfax

- 2.8 Séance par zone d'habitation

2 séances par zone d'habitation

- 1^{ère} séance (samedi après-midi) : la présentation des finances et l'état des lieux sur la rubrique ouverte à la participation citoyenne et débat

- 2^{ème} séance (dimanche après-midi) : le vote des projets citoyens et l'élection des délégués des zones d'habitation

Forum	Population (approximatif)	Quartier	Date	Lieu
1. Forum	Habitants	Sfax Medina	16-17 Mai 2015	Salle des fêtes
2. Forum	Habitants	Al Bostene	23-24 Mai 2015	Salle de réunion de l'arrondissement
3. Forum	Habitants	Rbadh	23-24 Mai 2015	Salle de réunion de l'arrondissement
4. Forum	Habitants	Sfax Nord	23-24 Mai 2015	Salle de réunion de l'arrondissement
5. Forum	Habitants	Sidi Mansour 1 ()	30 – 31 Mai 2015	Salle de réunion de l'arrondissement
6. Forum	Habitants	Markez Chaker 1 ()	30 – 31 Mai 2015	Salle de réunion de l'arrondissement
7. Forum	Habitants	Cité El Habib 1 ()	30 – 31 Mai 2015	Salle de réunion de l'arrondissement
8. Forum	Habitants	Sidi Mansour 2 ()	6-7 Juin 2015	Salle de Sport

9. Forum -	Habitants	Markez Chaker 2 ()	6-7 Juin 2015	Salle de Sport
10. Forum	Habitants	Cité El Habib 2 ()	6-7 Juin 2015	Salle de Sport
Forum des délégués		Salle du conseil de la commune de Sfax	13-14 Juin 2015	Salle de la commur de Sfax

Article 3. Forum des délégués des zones d'habitation

- 3.1 Rôle des autorités

- •Assurer la communication pour le forum des délégués des zones d'habitation
- •Organiser la logistique de la réunion
- •Donner un appui technique par les services techniques et les comptables de la municipalité (décision souveraine des citoyens)
- •Les services techniques de la municipalité donnent une estimation du cout de chaque projet proposé par les citoyens.
- •Respecter le contenu des idées des projets citoyens dans l'élaboration du projet de budget
- •La commune organise une visite sur les lieux des projets citoyens votées lors des fora citoyens avant le forum des délégués pour permettre aux délégués des zones d'habitation de découvrir les lieux des projets.
- La commune accordera , dans les limites des capacités de financement et du plan d'investissement communal, une priorité au financement des projets votés par les citoyens et qui n'ont pas été décidés par les délégués durant le forum des délégués. Les délégués décideront de l'ordre prioritaire de ces projets

- 3.2 Rôle des associations des zones d'habitation

- •Relais de l'information
- Faciliter le travail des autorités

- 3.3 Rôle des délégués

- •Les délégués des zones d'habitation assistent à la visite des lieux, organisée par la commune, des lieux des projets citoyens votées lors des fora citoyens, avant le forum des délégués pour permettre aux délégués des quartiers de découvrir les lieux des projets.
- •Présenter les idées des citoyens objets de vote durant des fora des zones d'habitation aux autres délégués
- •Se mettre d'accord sur des priorités pour la ville de Sfax concernant la rubrique ouverte à la participation
- •Informer les citoyens sur la décision du forum des délégués des zones d'habitation
- •Collaborer avec les services techniques
- •Les délégués décideront de l'ordre prioritaire des projets qui ne seront pas couverts par le budget participatif . Les critères de priorisation seront fixés par les délégués de quartiers durant leur forum et ce par consensus.

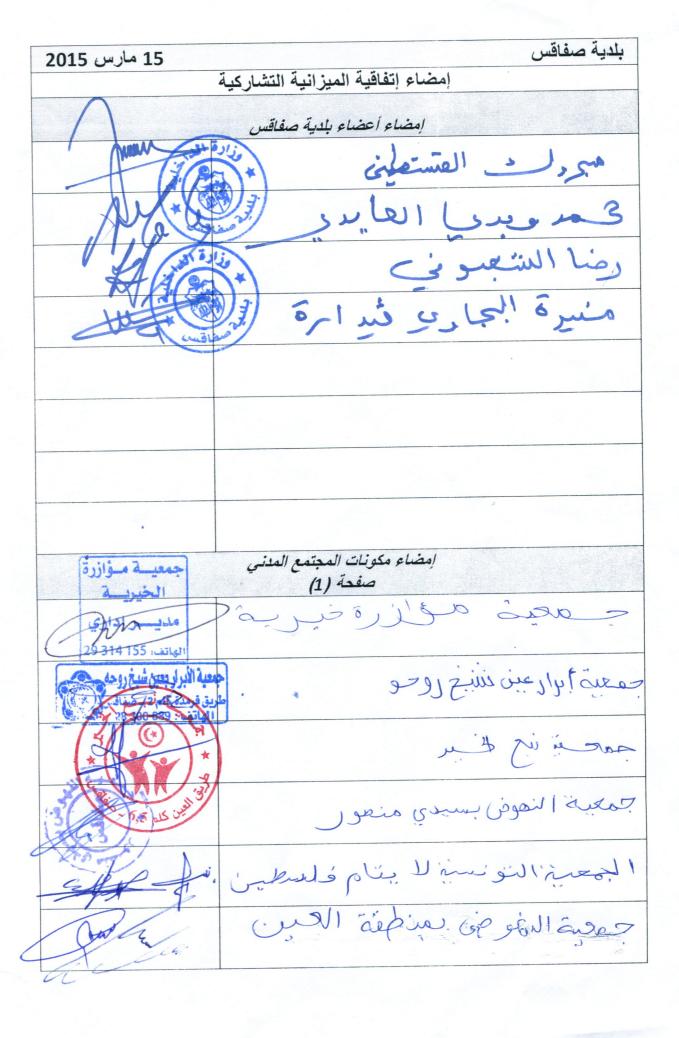
- 3.4 Rôle des facilitateurs locaux

- Assister au forum
- •Relais d'information

- 3.5 Rôle des facilitateurs de l'Action Associative et/ou Local & Global

•Animer la séance et faciliter le consensus

- •Appui technique pour les autorités
- •Superviser les étapes prévues pendant le processus du BP
- **3.6 Nombre des séances pour les délégués des zones d'habitation** Max. 3 réunions dans une période de deux semaines



إمضاء مكونات المجتمع المدني or will ald of lile 3 Med عشانست عر crais (Kod) معنية سي العنسة Intelligence Africa Jeune Chambre Internationale Sfax الفعار العاني للنعية و حقوق الانعان الأفع للتنامية بعفاقس المحية الخيرية الدلمة الطارية حمعية علوم وقيادة cares haises - selen dessis shilly ellist المرص الوطئ العلى البلدي The lie was letter selen

إمضاء مكونات المجتمع المدني Collectif de Reflexion et d'Action Citoyenne ATME. الجمعية التونسيّة المتوسطية Forum des Associations de Sfase Alsociation Joussour Ettaward Association Univers du Conte Keen Hème o id en orlans iles الجمعية الونسك لعمامة المواطنة التو نيس التو نيس عTE cacio llatollas ASE Que asp was الحمعية الثونسية للثقافة والابداع Train (is i) Misor العَمْلُ المدني حمية فغاقس دُدام West is the wine

	إمضاء مكونات المجتمع المدني صفحة (4)
	جمعية التكافل الغيبرية
	جمعلية المؤارة الخبرية
Ul Weit-	مِعَا حَسَنِ الْحَدَ مِنْ الْحَدَ
STATE OF THE PARTY	الي مقة التو نسبة للبرية والتنعية
T. FED.	الجمعية النونسي للثقافة واله بداع
	Just de l'éntes
	جمعيدة سيريت الريا فيد
	وداديه أعوان البعليم العلى
ghy	Heather biles revis
wai d	Sonotokink 98418229
	جمعيّة أحباء الطفل بمرتب الطفولة
Care in the state of	